

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**12 SEPTEMBRE 2016
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 septembre 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

31. Entente paiement frais de parcs
Autorisation de signature

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Sort réservé au site des ateliers municipaux actuel

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2016-363 Approbation procès-verbal
Séance générale 15 août 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 15 août 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la greffière adjointe.

Adoptée.

**2016-364 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 29 août 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 29 août 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-365 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 6 septembre 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 6 septembre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2016-366 Approbation des comptes – août 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'août 2016 :

Fonds d'administration : 1 267 627.10 \$

*(Chèques numéros 22945 à 22968, 23086 à 23139 et 23140 à 23237, paiements par débit direct et paiements électroniques)
Chèque no 22640 a été annulé*

Fonds des dépenses en immobilisation : 136 410.69 \$

(Chèques numéros 2351 à 2365 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2853

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2016-46 Règlement 706-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

2016-367 Adoption – Projet de règlement 706-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

A-2016-47 Règlement 707-93 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-93 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

2016-368 Adoption - Premier projet de règlement 707-93 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement 707-93 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville soit et est adopté.

Adoptée.

A-2016-48 Règlement 707-94 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains assujettis aux dispositions des zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et industrie (I)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-94 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains assujettis aux dispositions des zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et industrie (I).

2016-369 Adoption - Premier projet de règlement 707-94 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains assujettis aux dispositions des zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et industrie (I)

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement 707-94 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains assujettis aux dispositions des zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et industrie (I) soit et est adopté.

Adoptée.

A-2016-49 Règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût.

Cet avis de motion remplace l'avis de motion A-2016-41 adoptée à la séance générale du 15 août 2016.

2016-370 Adoption – Règlement 738-1 modifiant le règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 565 000 \$ pour en acquitter le coût afin de retirer une résidence du bassin de taxation et de réduire l'emprunt et la dépense à un montant n'excédant pas 1 563 000 \$

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 738-1 modifiant le règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 565 000 \$ pour en acquitter le coût afin de retirer une résidence du bassin de taxation et de réduire l'emprunt et la dépense à un montant n'excédant pas 1 563 000 \$.

Adoptée.

2016-371 Adoption – Règlement 747-1 modifiant le règlement 747 établissant le programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin de prolonger le programme

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 747-1 modifiant le règlement 747 établissant le programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin de prolonger le programme.

Adoptée.

2016-372 Adoption – Règlement 780-1 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique des employés de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 780-1 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique des employés de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi.

Adoptée.

2016-373 Adoption – Règlement 797-1 modifiant le règlement 797 de Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 797-1 modifiant le règlement 797 de Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi.

Adoptée.

2016-374 Adoption – Règlement 841 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2016

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 841 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2016.

Adoptée.

2016-375 Adoption – Règlement 842 décrétant l'acquisition d'un terrain pour les nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 842 décrétant l'acquisition d'un terrain pour les nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2016-376 Fourniture et installation de module de jeux
Parc du Carrousel
Tessier Récréo-Parc inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour un mandat de services pour la fourniture et l'installation de module de jeux au parc du Carrousel;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du Comité d'analyse en date du 6 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note qualitative, Tessier Récréo-Parc inc., datée du 22 août 2016, pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc du Carrousel, pour un montant total de 45 816.12 \$ taxes incluses;

Le conseil autorise une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ au Service des travaux publics aux fins de la préparation du terrain pour recevoir le module de jeux.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2852

Adoptée.

**2016-377 Fourniture et transport de pierres
Demix Agrégats**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de pierres;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 11 août 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Demix Agrégats, pour la fourniture et le transport de pierres, selon sa soumission du 11 août 2016, pour les options 1 et 2 sur une période de deux (2) ans ou pour un maximum de 99 999 \$ taxes incluses selon l'atteinte de la première éventualité.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2848

Adoptée.

**2016-378 Rejet des soumissions
Travaux de construction d'une piscine publique et d'une pataugeoire avec équipements, incluant la construction d'un bâtiment de services dans le cadre du réaménagement du parc du Pré-Vert (phase 1)**

Considérant l'appel d'offres public réalisé pour les travaux de construction d'une piscine publique et d'une pataugeoire avec équipements, incluant la construction d'un bâtiment de services dans le cadre du réaménagement du parc du Pré-Vert (phase 1);

Considérant la réception de huit (8) soumissions;

Considérant la réserve contractuelle émise par la Ville, laquelle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Considérant que les prix soumissionnés excèdent de façon importante les évaluations préliminaires (plus de 20 %);

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal rejette les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

D'entériner la recommandation à l'effet de reprendre le processus d'appel d'offres ultérieurement, avec ajustements.

Adoptée.

**2016-379 Appel d'offres services professionnels
Étude de caractérisation environnementale
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels pour une étude de caractérisation environnementale.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2016-380 Autorisation de signature
Acte de servitude de conduite d'égout
52, rue Sainte-Anne**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la propriétaire et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2854

Adoptée.

**2016-381 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation aux ministères MERN et MFFP**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise le MERN et le MFFP dans le cadre des opérations réalisées sur l'Île Sainte-Thérèse à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin de poursuivre leurs opérations sur ladite Île;

D'autoriser, à cet effet, l'émission de deux (2) laissez-passer pour la saison 2016.

Adoptée.

2016-382 Projet de loi n° 56 Loi sur la transparence en matière de lobbyisme

Considérant le projet de loi n° 56 Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;

Considérant que le projet de loi n° 56 prévoit l'assujettissement des associations ou organismes à but non lucratif;

Considérant les retombées positives des organismes à but non lucratif en matière de développement socioéconomique et communautaire sur le territoire de la Ville de Varennes;

Considérant que les nouvelles obligations prévues au projet de loi n° 56 risquent d'entraver de façon substantielle les relations entre la Ville de Varennes et les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire et de mettre en péril l'accomplissement de leur mission;

Considérant qu'il existe actuellement au Québec environ 60 000 organismes à but non lucratif de toutes sortes;

Considérant qu'à ce jour, dans le cadre de l'Étude sur l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi n° 56 menée par le Commissaire au lobbyisme du Québec, environ 60 organisations à but non lucratif ont été entendues et près d'une centaine de documents ont été déposés;

Considérant que les organismes à but non lucratif ont signifié leur opposition au projet de loi n° 56, notamment parce que ce dernier a pour effet d'alourdir considérablement la tâche des bénévoles, en imposant aux organisations à but non lucratif, par exemple :

- à inscrire au Registre des lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait un appel à un fonctionnaire, de vive voix ou par écrit, pour diverses demandes;
- à consigner par écrit chacune des représentations ainsi faites;
- à produire trimestriellement un bilan des activités de lobbyisme;

Considérant que les organismes à but non lucratif sont soutenus et dirigés par des bénévoles et que les fonds recueillis doivent servir à la communauté et non être détournés vers une tâche administrative sans valeur ajoutée;

Considérant que les relations d'entraide entre les organismes à but non lucratif et les municipalités doivent demeurer flexibles et agiles;

Considérant que la Ville de Varennes désire signifier son opposition à l'assujettissement des organismes à but non lucratif à la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De signifier l'opposition de la Ville de Varennes à l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi n° 56 Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;

De recommander d'assujettir à la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, les associations ou organisations provinciales ou canadiennes;

De transmettre copie de la présente résolution au Commissaire au lobbyisme du Québec, au Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, au député de Verchères, à la MRC Marguerite-D'Youville et aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée.

2016-383 Candidatures postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du RESEAU

Attendu qu'en vertu de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, les couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (le RESEAU);

Considérant le consensus métropolitain qui prévoit que quatre (4) de ces sièges élus vont à la Couronne Sud;

Attendu que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux représentants;

Attendu qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'Est de la Couronne Sud;

Attendu qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Messieurs Donat Serres et Claude Haineault dans l'ouest de la Couronne Sud;

Attendu qu'en vertu de la Loi, les municipalités locales des couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures consensuelles en adoptant une résolution par leur Conseil respectif.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du RÉSEAU :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la municipalité de Sainte-Julie
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la municipalité de Beloeil
- Monsieur Donat Serres, maire de la municipalité de La Prairie
- Monsieur Claude Haineault, maire de la municipalité de Beauharnois

Et de faire parvenir la présente résolution aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

Adoptée.

2016-384 Déclaration d'intention sur les infrastructures naturelles

Attendu que les infrastructures naturelles représentent l'ensemble des systèmes naturels et semi-naturels qui rendent des services essentiels au bien-être des individus et des communautés;

Attendu qu'elles assurent l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et de la santé publique ainsi qu'un développement récréotouristique régional important, en plus de nombreux autres services écologiques qui rapportent plus de 2 milliards \$ à la collectivité montréalaise annuellement et 4.9 milliards \$ pour le territoire de l'ensemble de la Ceinture et Trame verte et bleue du Grand Montréal;

Attendu que les infrastructures naturelles seront appelées à jouer un rôle essentiel pour assurer la résilience et l'adaptation des communautés et des écosystèmes face aux changements climatiques, qu'elles permettront

notamment d'atténuer les vagues de chaleur, de prévenir les inondations et les sécheresses et d'assurer le maintien de la biodiversité;

Attendu que les infrastructures naturelles sont complémentaires aux infrastructures traditionnelles et que les deux doivent faire l'objet d'une planification intégrée et cohérente;

Attendu que les niveaux d'investissements actuels ne permettent pas le maintien, l'acquisition, la protection, la gestion, la mise en valeur et la pérennisation des milieux naturels qui constituent les infrastructures naturelles;

Attendu que sans des investissements adéquats, le Grand Montréal continuera de perdre des milieux naturels et de s'appauvrir en infrastructures naturelles;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les infrastructures naturelles sont un actif stratégique essentiel pour l'avenir du Grand Montréal et son adaptation aux changements climatiques;

Qu'il importe d'investir les ressources financières nécessaires à leur maintien et à leur développement, de manière à concrétiser la réalisation d'une Ceinture et trame verte et bleue dans le Grand Montréal;

Que les gouvernements provincial, fédéral et municipaux doivent agir de manière concertée pour rendre les infrastructures naturelles admissibles au même type de financement que les infrastructures dites « grises » ou « traditionnelles »;

Que les gouvernements provincial, fédéral et municipaux doivent agir de manière concertée pour rendre accessible du financement en adaptation aux changements climatiques ainsi que pour les infrastructures naturelles, notamment par le biais du Fonds Vert du Québec;

Que ces nouvelles sources de financement doivent permettre de financer l'acquisition, la protection, la gestion, la mise en valeur et la pérennisation des milieux naturels.

Adoptée.

2016-385 Schéma de couverture de risques – adoption du plan de mise en œuvre

Attendu l'obligation pour MRC de Marguerite-D'Youville de réviser son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que l'article 14 de ladite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

Attendu que le comité de sécurité incendie mis en place par la MRC de Marguerite-D'Youville a déposé auprès du conseil de la MRC, conformément à l'article 14 de ladite loi, différents scénarios quant à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

Attendu que l'article 16 de ladite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

Attendu que l'article 47 de ladite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

Attendu que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes retienne le scénario d'optimisation adopté par le conseil de la MRC le 25 août 2016 incluant les éléments suivants :

- la mise en place et l'application d'un plan de prévention régional à l'échelle de la MRC contenant les cinq programmes prévus dans les orientations ministérielles en sécurité incendie :
 - évaluation et analyse des incidents (recherche et cause);
 - évaluation et application de la réglementation municipale;
 - installation d'avertisseur de fumée et vérification de son fonctionnement;
 - inspection périodique des risques plus élevés;
 - instauration d'activités de sensibilisation du public;
- la planification des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités puissent répondre à l'objectif de la force de frappe de façon autonome pour les risques faibles;
- la planification des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités puissent répondre à l'objectif de la force de frappe à l'aide d'entraide automatique multi caserne pour les risques moyens, élevés et très élevés;
- la planification de la mise en place de mesures d'autoprotection;
- la participation à l'arrimage des ressources et des organisations avec les structures vouées à la sécurité du public;

Que la Ville de Varennes entérine le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la mise en œuvre sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Ville de Varennes s'engage formellement à mettre en œuvre, en lien avec la MRC de Marguerite-D'Youville qui est responsable du suivi du schéma, les actions proposées de ce plan.

Adoptée.

**2016-386 Modification des affectations de dépenses
Résolutions 2016-121, 2016-122 et 2016 197
Fonds de parcs et terrains de jeux**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice du Service des finances en date du 22 août 2016;

Considérant le besoin de modifier les montants imputés au fonds de parcs et terrains de jeux pour trois résolutions;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise les modifications suivantes :

- Nouvelle scène permanente, résolution 2016-121, augmenter le coût de la dépense de 20 000 \$ à 23 577 \$;
- Plan de modernisation des équipements dans les parcs, résolution 2012-122, diminuer le coût de 100 000 \$ à 97 565 \$;
- Bonification des installations de la pente à glisser, résolution 2016-197, diminuer le coût de 32 000 \$ à 30 858 \$.

Adoptée.

**2016-387 Annulation de soldes résiduels sur emprunts approuvés et non effectués règlements
Révision budgétaire 2016**

Attendu que la Ville de Varennes a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou le l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général et de ses réserves financières les sommes indiquées sous les colonnes « Fonds général » et « Réserves financières » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe:

Que la Ville de Varennes informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Varennes demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

**2016-388 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2016-09 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 7 septembre 2016.

Adoptée.

**2016-389 Entente paiement frais de parcs
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes l'entente de paiement frais de parcs à intervenir entre SCS, S.E.C., Construction Telmont inc. et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Conservation des lilas sur l'emprise publique le long du chemin de Baronnie dans le cadre du prolongement d'aqueduc sur ce chemin
- Distribution de publisac
- Hausse par rapport au coût annoncé pour la construction de la nouvelle bretelle sur l'autoroute 30 et motif de cette hausse

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 44.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA